MODE D'EMPLOI

je suis éco-citoyen !

mes déchets verts
dans le bac gris, c'est fini !

GRATUIT JE PENSE COMPOSTAGE ET DÉCHETTERIES
JE PEUX CHOISIR LA COLLECTE SUR ABONNEMENT* POUR 45 €

* abonnement annuel pour un bac, valable du 15 avril au 15 novembre





déchets verts

MES DÉCHETS VERTS DANS LE BAC GRIS, C'EST FINI !

Les déchets organiques résultant de l'entretien des jardins représentent une part sensible de la production globale des déchets ménagers, surtout à l'arrivée des beaux jours. Dans le Grand Dijon, on évalue cette quantité à environ 15 000 tonnes par an dont 7 000 tonnes sont déjà recueillies dans les déchetteries. Près de 5 000 tonnes arrivent avec les déchets ménagers à l'incinérateur, ce qui pose problème : difficile de brûler du gazon !

Le règlement de collecte, en accord avec les normes européennes et les orientations du Grenelle de l'environnement, est clair à ce sujet : les déchets verts doivent être valorisés. Il ne faut plus les jeter avec les déchets ménagers dans le bac gris !

3 solutions s'offrent aux habitants du Grand Dijon pour respecter cette règle :

1/ l'apport en déchetterie

2/ le compostage à domicile

3/ et – *c'est nouveau* – une collecte individualisée sur abonnement.

Qu'entend-on par déchets verts ?

Sont concernés :

> les tontes de gazon
> les tailles de haies et d'arbustes
> les feuilles mortes
> les résidus d'élagage







Le saviez-vous ?

Jetés dans le bac gris, les déchets verts sont dirigés vers l'usine d'incinération avec des conséquences préjudiciables pour son fonctionnement : mauvaise combustion, forte production d'imbrûlés dans les mâchefers, limitation du régime des fours. Pour pallier ce risque, les déchets végétaux nécessitent donc une collecte et un traitement particulier.





L'APPORT EN DÉCHETTERIE

Tous les jours, il est possible d'apporter ses déchets verts en déchetterie. Il y a 5 équipements de ce type dans le Grand Dijon, répartis sur l'ensemble de l'agglomération et réservés aux particuliers.
Les déchets font ensuite l'objet d'une "valorisation matière" sous forme de compost utilisé comme amendement de sol.

Sur place, adressez-vous au gardien qui vous guidera.

DIJON Tél : 03 80 23 94 94
Rue Alexander Fleming - près de l'usine d'incinération

QUETIGNY Tél : 03 80 71 03 13
Bd de la Croix Saint Martin - près des jardins familiaux

CHENÔVE Tél : 03 80 58 87 32
64 rue de Longvic - derrière la zone Les Géants

MARSANNAY-LA-CÔTE Tél : 06 77 12 63 12
Chemin rural n° 15, dit « Chemin aux Vaches »

LONGVIC Tél : 03 80 68 03 91
Rue Jules Guesde - près de la station d'épuration

Horaires

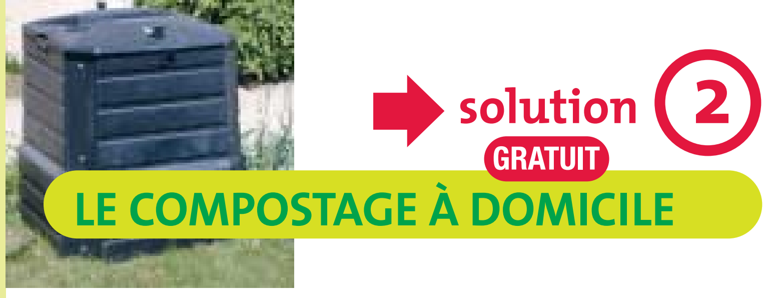
	HIVER 01-11 au 30-04	ÉTÉ 01-05 au 31-10
du lundi au vendredi	9 h - 12 h et 14 h - 18 h	9 h - 13 h et 14 h - 19 h
le samedi	9 h - 13 h et 14 h - 18 h	9 h - 19 h
le dimanche*	9 h - 12 h	9 h - 12 h
sauf Marsannay		
du lundi au vendredi	9 h - 12 h et 14 h - 17 h	9 h - 13 h et 14 h - 18 h
le samedi	9 h - 13 h et 14 h - 17 h	9 h - 18 h
le dimanche*	9 h - 12 h	9 h - 12 h

* NOUVEAU : **Pour la période du 15 avril au 15 novembre, les déchetteries sont ouvertes le dimanche jusqu'à 14 heures au lieu de 12 heures !**

Les déchetteries sont fermées les 1er janvier, 1er mai, 25 décembre.



je valorise mes déchets verts, **c'est pour la vie !**



LE COMPOSTAGE À DOMICILE

Le compostage est un dispositif pratique, économique et ingénieux qui allie l'objectif de réduction du volume des poubelles (plus du tiers est formé de déchets de jardin et de cuisine) et de "valorisation matière" des déchets (production économique d'un engrais naturel pour vos plantations). Cette solution s'adresse essentiellement aux habitants qui disposent d'un bout de jardin. Dans le Grand Dijon, ils sont près de 9 000 à avoir adopté le compostage. Et vous ?

Comment obtenir un composteur
(ailleurs que dans les magasins spécialisés) ?

Contre un simple chèque de caution, le Grand Dijon vous fournit un composteur de 400 litres (caution de 15 €) ou 600 litres (caution de 20 €) selon vos besoins.
Retournez le coupon ci-dessous complété, ainsi que le chèque de caution, à l'adresse ci-dessous :

Grand Dijon Service Collecte et Tri des Déchets
40 avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON Cedex

Après enregistrement, vous recevrez un courrier vous précisant les modalités de retrait du matériel qui se fera auprès de votre mairie.

BON DE RÉSERVATION

M. ______________________________

Adresse ______________________________

____

Tél. ______________________________

Je verse par chèque bancaire à l'ordre de « M. le Trésorier de la communauté de l'agglomération dijonnaise » une caution de (cocher la ou les cases correspondantes - nombre limité à 2 appareils par foyer)

Composteur de 400 litres______________ 1 ❑ 15 € 2 ❑ 30 €

Composteur de 600 litres______________ 1 ❑ 20 € 2 ❑ 40 €

Pour les personnes qui possèdent déjà un composteur de 400 litres (nouveau modèle), kit d'extension portant la contenance à 600 litres 1 ❑ 5 € 2 ❑ 10 €
(Nota : cette extension ne s'applique pas à l'ancien modèle PWS)

Date ______________ Signature



solution 3

NOUVEAU 45 €/AN

LA COLLECTE INDIVIDUALISÉE SUR ABONNEMENT

C'est nouveau, et ça va rendre service à bien des habitants qui ne peuvent pas se rendre en déchetterie et/ou qui produisent des déchets verts en quantité largement supérieure aux capacités d'absorption de leur composteur.

Comment ça fonctionne ?

Moyennant le paiement d'un abonnement annuel de 45 euros (ce qui représente seulement 1,50 € par collecte), le Grand Dijon met à disposition des usagers un ou plusieurs bacs à déchets verts de 240 litres. La collecte est assurée une fois par semaine par la Franco-Suisse sur la période allant du 15 avril au 15 novembre, ce qui représente 30 collectes.

À noter : Dans le cas où l'abonnement serait pris au-delà du début de collecte fixé au 15 avril, la redevance sera calculée au-prorata du nombre de semaines jusqu'à la fin du service annuel. Il est également possible de réserver plusieurs bacs, dans la limite des stocks disponibles.

NOUVEAU !

Abonnement dès maintenant
collecte du 15 avril au 15 novembre

Dès à présent, vous pouvez vous abonner à un service de collecte des déchets verts en porte-à-porte.

Quels sont les déchets acceptés ?

Les tontes de pelouses, les feuilles, les fleurs, les tailles de haies, les branches ayant un diamètre inférieur à 10 cm.

Les bons réflexes :

Sortez vos bacs au plus tôt une heure avant la collecte.
Rentrez les aussitôt après la collecte, sinon à votre retour.
Veillez à ne pas gêner le passage des piétons et des poussettes.

Comment s'abonner ?

Complétez soigneusement la convention détachable au centre de cette plaquette, signez et renvoyez-la à l'adresse indiquée.

Dans les 15 jours qui suivront, vous serez doté d'un bac et la collecte pourra commencer.

A qui s'adresse cette collecte ?

Essentiellement aux habitants qui possèdent une maison avec jardin. En mettant en place cette collecte - un service payant reposant sur la base du volontariat et uniquement à la charge des usagers qui en font la demande -, le Grand Dijon a voulu offrir une alternative aux habitants qui ne profitent pas des deux premières solutions de valorisation des déchets verts offertes par le Grand Dijon.

À SAVOIR :

> **l'apport en déchetterie** : gratuit, en quantité illimitée
> et **l'utilisation d'un composteur** : mis à disposition sur simple demande (moyennant le versement d'une caution)

Pour des raisons économiques et environnementales, les habitants du Grand Dijon sont invités à privilégier ces deux solutions.

Que deviennent les déchets verts ?

Les déchets verts collectés, tout comme ceux déposés en déchetterie, seront acheminés vers une unité de compostage à grande échelle. Le compost élaboré selon les normes en vigueur sera par la suite utilisé comme amendement de sol ou engrais. Des distributions de compost pourront avoir lieu dans les déchetteries de l'agglomération.





je valorise mes déchets verts,
c'est pour la vie !



www.grand-dijon.fr

